

D. Quel était le nombre global de bénéficiaires à la fin de 1954?—R. Le chiffre relatif au 31 janvier 1955 vous conviendrait-il?

D. Oui.—R. 44,154.

D. Ce chiffre d'environ 20,500 comprend-il des gens de 70 ans et plus?—R. Je pense, monsieur Green, que vous songez à ceux qui touchent une pension de sécurité de la vieillesse. Ils ne sont pas compris dans ce chiffre d'environ 20,000.

D. Et comprend-il de petits pensionnés qui touchent plus de \$10 par mois s'ils sont célibataires et \$12 par mois s'ils sont mariés?—R. Non, il ne comprend que ceux qui n'ont aucun autre revenu déterminé.

D. Ils sont tous âgés de moins de 70 ans?—R. Il y en a quelques-uns qui ne reçoivent pas la pension de sécurité de la vieillesse; ils n'en font pas la demande.

D. Combien, selon vous, y en a-t-il dans cette catégorie?—R. Très peu. Pas plus de 5 p. 100 de ceux qui sont admissibles, je pense.

D. Une explication du fait qu'un aussi grand nombre de gens n'ont pas demandé d'aide supplémentaire ne serait-elle pas qu'ils n'aiment pas être assujétis à une seconde évaluation des ressources?—R. Nous avons pensé cela, monsieur Green, mais connaissant la nature humaine, nous ne croyons pas que ce soit la raison. Nous ne croyons pas qu'aucun de ces bénéficiaires se priverait d'un supplément de \$10 par mois par mépris; nous en sommes venus à la conclusion que ce mépris leur coûterait trop cher.

Le PRÉSIDENT: Quand vous dites "aucun autre revenu", cela ne comprend pas le revenu occasionnel, car vous n'avez aucun renseignement à ce sujet.

Le TÉMOIN: Je n'ai pas saisi.

Le PRÉSIDENT: Quand vous dites que ces 13,000 personnes n'ont pas d'autre revenu, cela ne comprend pas leur revenu occasionnel car vous n'avez aucun renseignement à ce sujet.

Le TÉMOIN: C'est exact. J'ai parlé à dessein d'autre revenu déterminé, car c'est le seul genre de revenu dont nous pouvons tenir compte pour décider de la somme à payer.

M. Green:

D. Avez-vous une idée du nombre de gens qui touchent de l'aide relative aux allocations d'anciens combattants et qui ont un revenu occasionnel?—R. Je n'ai aucune estimation officielle du nombre de gens qui ont un revenu occasionnel.

D. Le ministère n'a-t-il aucun renseignement à ce sujet?

Une VOIX: J'espère que non.

Le TÉMOIN: Ce serait impossible. Afin d'obtenir ces renseignements, nous devrions forcer chaque bénéficiaire à nous faire rapport de son revenu occasionnel chaque fois qu'il gagnerait quelque chose; si un ancien combattant obtenait un petit travail ou une série de petits travaux il pourrait avoir à nous faire un rapport quatre ou cinq fois au cours d'un mois,—ou tous les mois,—ce qui ne serait pas possible.

M. Green:

D. Vos bureaux régionaux doivent avoir une idée du nombre approximatif de gens qui ont un revenu occasionnel.—R. La seule occasion où nous sommes au courant du revenu occasionnel d'une personne c'est lorsqu'elle demande de l'aide supplémentaire en vertu du fonds de secours, car elle doit alors nous déclarer son revenu occasionnel antérieur. Il va sans dire qu'elle ne peut nous indiquer quel sera son revenu occasionnel futur.